



Arnault Buisson-Fizellier
Avocat associé

PRATIQUES :

- Risques industriels & assurances
- Prévention & résolution des conflits

Arnault Buisson-Fizellier intervient pour la défense des intérêts de grands groupes industriels, de PME spécialisées, et de dirigeants d'entreprises, dans un large rayon d'action géographique (France, Europe, Afrique du nord, Moyen Orient...).

Ses activités sont le conseil (achat et vente de sites industriels, négociation de baux, gestion amiable de litiges, assistance auprès des autorités administratives types DGCCRF, DSV et DGA...), le contentieux (expertises judiciaires, toutes procédures civiles, commerciales, administratives, et pénales plus spécifiquement en matière de droit de l'environnement, de fautes inexcusables et de préjudices corporels) et l'arbitrage.

Ancien chargé d'enseignement à la faculté de Paris II (responsabilité civile), membre de l'Association Internationale du Droit de l'Assurance (l'AIDA), il assure des formations pour les experts d'assurances et d'assurés en droit de la responsabilité civile et pénale.

Il défend également les principales compagnies d'assurances agréées en France en matière d'assurances de dommages (assurances de responsabilité et de choses).

Avec des équipes préconstituées (ingénieurs, experts financiers...), ses dossiers ont concerné ces quinze dernières années les domaines de l'agro-alimentaire, des pollutions environnementales, de la construction, des industries des secteurs sucrier, pétrolier, chimique, pharmaceutique, des stations de traitements des eaux, et des incendies divers sur bâtiments et outils de production.

Il intervient également en matière de RCMS (responsabilité civile des mandataires sociaux).

ETUDES :

- Master
Paris II Panthéon ASSAS
- DEA de droit privé
Paris X (Nanterre)
- CFPA
Paris II Panthéon ASSAS

DIVERS :

- Ancien chargé d'enseignement à la faculté de Paris II Panthéon ASSAS (droit de la responsabilité)
- Ancien Secrétaire de la Conférence

LANGUES :

- Français
- Anglais